

TABLEAU
L'ESTIMATION PAR M. DE LAUREN
MERCREDI, 3 FEVRIER 1830.

INTERIEUR.
Nous apprenons à l'instant que son Excellence M. Poinsett, envoyé extraordinaire des Etats Unis près du gouvernement français, est parti de New-York le 15 de ce mois, sur le paquebot de France, et qu'il est attendu à Paris le 15 de ce mois.

Par le paquebot le **Tennessee**, arrivé à New York, nous avons reçu des journaux de cette ville jusqu'au 16 dernier. Ils contiennent beaucoup de nouvelles de New-York. Le paquebot **Virginia**, arrivé le 15 de New-York, venant de Vera-Cruz, avait à son bord le colonel **José Maria Cortes**, militaire distingué, ainsi que le colonel **José**, secrétaire de légation, tous deux de leur famille. M. Poinsett, qui venait de France, n'est pas attendu au paquebot de France, mais par le paquebot de Vera-Cruz, attendu le 15 de ce mois.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU SENAT.
Mardi, le 10 Janvier 1830.
Un message de la chambre par Mr. Canonge son greffier a informé le sénat que des changements ont été faits à l'acte pour incorporer la compagnie du **Grand Canal**, et les dits changements ayant été approuvés par le sénat, l'acte pour incorporer la compagnie du **Grand Canal** a été adopté sans discussion.

Un message de la chambre par Mr. Canonge son greffier a informé le sénat que des changements ont été faits à l'acte pour incorporer la compagnie du **Grand Canal**, et les dits changements ayant été approuvés par le sénat, l'acte pour incorporer la compagnie du **Grand Canal** a été adopté sans discussion.

Un message de la chambre par Mr. Canonge son greffier a informé le sénat que des changements ont été faits à l'acte pour incorporer la compagnie du **Grand Canal**, et les dits changements ayant été approuvés par le sénat, l'acte pour incorporer la compagnie du **Grand Canal** a été adopté sans discussion.

Un message de la chambre par Mr. Canonge son greffier a informé le sénat que des changements ont été faits à l'acte pour incorporer la compagnie du **Grand Canal**, et les dits changements ayant été approuvés par le sénat, l'acte pour incorporer la compagnie du **Grand Canal** a été adopté sans discussion.

Un message de la chambre par Mr. Canonge son greffier a informé le sénat que des changements ont été faits à l'acte pour incorporer la compagnie du **Grand Canal**, et les dits changements ayant été approuvés par le sénat, l'acte pour incorporer la compagnie du **Grand Canal** a été adopté sans discussion.

Acte pour renouveler la chartre de la congrégation de l'Église Catholique Romaine de St. Louis de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

L'autre personne dont nous avons vu parlé, est M. M.; il faudrait avoir plus de connaissances en musique que nous n'en avons, pour bien apprécier de quantité de son talent et de son mérite. Mais l'oreille la plus indifférente ne saurait être insensible aux beautés de l'art, et nous avouons que rarement on nous les a fait mieux sentir. M. Elie a été entendu dans un air varié de Bériot, qui convient parfaitement à son genre. Plusieurs salves d'applaudissements lui ont été prodigués pour toutes les oreilles qui l'ont entendu n'ont pas été trompées.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

STAT DE LA LOUISIANE.
Par les M. J. et G. M. de l'Assemblée, le 25 Janvier 1830. Le 25 Janvier 1830, à 9 heures du matin, il sera venu à l'ordre public, par le Juge de l'Assemblée, sur l'habitation de feu M. veuve Adrien Fortier, située sur la rive gauche du fleuve, à environ six lieues et demie au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, les objets ci-après détaillés, provenant d'une partie de sa succession: savoir: un cheval, un poney, un mulet, un âne, un chien, un chat, un coq, etc. le tout dans un état satisfaisant.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

Acte pour autoriser la mineure Mary Blake, épouse de Don Louis Rosemond, à accepter et à signer une convention avec son dit mari en faveur de l'amélioration consolidée des cultivateurs de la Louisiane.

VENTES A L'ENCAIN.
Par J. T. Baudouin. Il sera vendu Vendredi 5 du courant, à son encan, 10 balles de sucre, 20 balles de café, et de toutes les autres marchandises de la maison de Messieurs Baudouin, situés sur le quai de la Louisiane, à 6 mois.

PAR F. DUTILLET.
Il sera vendu le Vendredi 5 Février à la Cour de la Ville de la Nouvelle-Orléans, un Terrain sur lequel ont été construites une maison située au faubourg Ste. Marie, rue Philippe, entre celles Julie et Ghodj; ledit terrain mesure 60 pieds de face sur 90 de profondeur.

Orleans Ball Room.
L'Administration a l'honneur de annoncer que le Samedi 29 courant, dans le local de la Nouvelle-Orléans, il y aura un grand bal masqué, auquel sont invités toutes les personnes qui ont des billets d'entrée.

GRAND DRESS & MASK BALL.
Each Ladies only who have received invitation tickets, will be admitted; they are therefore requested not to forget them, and thereby avoid the inconvenience of being detained at their entrance to the Ball.

SALE DE LA
Encan des rues d'Orléans et Bourbon. Mercredi, 3 Février, GRAND BAL Paré et Masqué.

SALE DE LA
Encan des rues d'Orléans et Bourbon. Mercredi, 3 Février, GRAND BAL Paré et Masqué.

SALE DE LA
Encan des rues d'Orléans et Bourbon. Mercredi, 3 Février, GRAND BAL Paré et Masqué.

SALE DE LA
Encan des rues d'Orléans et Bourbon. Mercredi, 3 Février, GRAND BAL Paré et Masqué.

SALE DE LA
Encan des rues d'Orléans et Bourbon. Mercredi, 3 Février, GRAND BAL Paré et Masqué.